conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2047-1 RESIN

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: 8925-D01C-P00X-PWEH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

 Téléphone
 : +41 61 299 20 41

 Téléfax
 : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance: ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959 ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

méthacrylate de méthyle acide méthacrylique Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Etiquetage supplémentaire

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique méthacrylate de méthyle	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement 80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Classification Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	Concent ration (% w/w) >= 30 - < 50
mthacrylate d'exo-1,7,7- trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	7534-94-3 231-403-1 607-134-00-4 01-2119886505-27	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 2,5 - < 10
acide méthacrylique	79-41-4 201-204-4 607-088-00-5 01-2119463884-26	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.2 03.04.2023 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

		Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 % Skin Corr. 1A; H314 >= 10 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2A; H319 1 - < 3 %	
Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	52628-03-2 258-053-2 01-2119980575-25	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 1 - < 3
2,2'-[(4- méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
N,N-diméthylaniline	121-69-7 204-493-5 612-016-00-0	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Carc. 2; H351 STOT RE 2; H373 (rate) Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1
Substances avec limite d'expositi	on sur le lieu de travail :		
talc (Mg3H2(SiO3)4)	14807-96-6 238-877-9 01-2120140278-58		>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 03.04.2023 1.2

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Sovez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 1.2 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Information supplémentaire

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 1.2 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

Mesures d'hygiène

l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues,

: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

2 - 8 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la premi

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	100 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	50 ppm 205 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limite	s réglementaires co	ntraignantes	
talc (Mg3H2(SiO3)4)	14807-96-6	TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC
Information supplémentaire	Agents cancérigènes ou mutagènes			
acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
N,N- diméthylaniline	121-69-7	VME	5 ppm 25 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,04 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 1.2 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
mthacrylate d'exo- 1,7,7- trimthylbicyclo[2.2.1]h ept-2-yle	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	1,04 mg/kg
	Utilisation par les consommateur s	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,625 mg/kg
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
2,2'-[(4- méthylphényl)imino]bi séthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,29 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/kg p.c./jour
Silica, amorphous, fumed, crystfree	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

•	` ,	•
Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	Eau douce	0,068 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,007 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,546 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,481 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,048 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,056 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 1.2 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
acide méthacrylique	Eau douce	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	1,2 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
N,N-diméthylaniline	Eau douce	0,023 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,023 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	5,948 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,942 mg/kg
	Sédiment marin	4,942 mg/kg
	Sol	1,906 mg/kg
2,2'-[(4- méthylphényl)imino]biséthanol	Eau douce	0,026 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	polus sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,012 mg/kg
	Occiment mann	poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	ροίασ σου (μ.σ.)
	Sol	0,009 mg/kg
	001	poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	ροίασ σου (μ.σ.)
	Nomarques.ivietiloue de l'equilible	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

visage Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 400001010407 1.2 03.04.2023 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

> chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire ATTENTION! Ce produit contient du quartz, classé par

> l'IARC parmi les substances carcinogènes pour l'homme (Groupe 1), pouvant causer une silicose ou un cancer des poumons par inhalation des poussières. Il est donc important d'éviter de s'exposer à toute inhalation lors des opérations mécaniques effectuées avec le produit fini (mouture,

décapage, coupe...).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : pâte gris Couleur Odeur type ester

Seuil olfactif Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Hq : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 100 °C

Méthode: Evalué(e)

Point d'éclair : 10 °C

Méthode: coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, : 12,5 %(V)

supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Méthode: Evalué(e)

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: 2,1 %(V)

Méthode: Evalué(e)

Pression de vapeur : < 38 hPa (20 °C)

Méthode: Evalué(e)

Densité de vapeur relative : env. 1 (20 °C)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée: 1.2 03.04.2023 400001010407

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,3 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : légèrement soluble Méthode: Evalué(e)

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposition

Viscosité

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: > 200 °C

: 430 °C

Viscosité, dynamique : 55 000 - 80 000 mPa,s (23 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 7 900 - 9 400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 29,8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.2.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3 160 mg/kg

Méthode: Pas d'information disponible.

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

acide méthacrylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 320 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 500 - 1 000 mg/kg

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un

contact cutané unique.

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 959 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

N,N-diméthylaniline:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 951 mg/kg

Substance d'essai: Donnée non disponible

BPL: Pas d'information disponible.

LDLo (Humain): 50 mg/kg

Substance d'essai: Donnée non disponible

BPL: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par inhalation : LCLo (Rat): 250 mg/m3

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Autres lignes directrices

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 1 692 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OPPTS 870.2500

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Résultat : Irritation de la peau

mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

BPL : oui

acide méthacrylique:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque de graves brûlures. Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

BPL : oui

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Espèce : Humain

Méthode : OCDE ligne directrice 431 Résultat : Provoque de graves brûlures.

BPL : oui

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Provoque de graves brûlures.

BPL : oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : Autres lignes directrices Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : non

N,N-diméthylaniline:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

Espèce : Lapin

Méthode : Test de Draize

Résultat : Pas d'irritation des yeux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

acide méthacrylique:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : Test de Draize

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

BPL : non

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Résultat : Corrosif

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

BPL : non

N,N-diméthylaniline:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 24 h

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Evaluation : Irritation légère de la peau

acide méthacrylique:

Type de Test : Test de Buehler

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Type de Test : (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

BPL : oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce : Souris

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL : oui

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

N,N-diméthylaniline:

Espèce : Humain

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : voir texte créé par l'utilisateur

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 1.2 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

acide méthacrylique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Inhalation Durée d'exposition: 2 h

Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: N'est pas classé en raison de données non

concluantes. BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante

Espèce: Souris (mâle) Voie d'application: Inhalation Durée d'exposition: 6 h

Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L Méthode: OCDE ligne directrice 478

Résultat: négatif BPL: non

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 1.2 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: non

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

N,N-diméthylaniline:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Autres lignes directrices

Résultat: positif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium Concentration: 3, 10, 33, 100, 333, 1000 µg/P Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Autres lignes directrices

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium Concentration: 0.0025, 0.005,0.025, 0.05 mg/p Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Autres lignes directrices

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Concentration: 0 - 1000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Autres lignes directrices

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 2 années

Dose : 6, 60, 2000 ppm

Fréquence du traitement : once quotidien

NOAEL : 90,3 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif

acide méthacrylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 102 weeks

Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOAEL : >= 2,05 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 451

Espèce : Souris, mâle et femelle Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 102 weeks

Dose : ca. 2.05 and 4.1 mg/L Fréquence du traitement : 5 jours / semaine LOAEL : env. 2,05 mg/l

Méthode : OCDE ligne directrice 451

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 400001010407 1.2 03.04.2023 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

N,N-diméthylaniline:

Espèce Rat, mâle et femelle

Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 2 years

: 0, 3, or 30 mg/kg/day Dose Fréquence du traitement 5 day per week

NOAEL 3 - 30 Poids corporel mg / kg

Méthode OECD, Autre

Résultat positif

Espèce Rat, mâle Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 2 years Méthode : OECD, Autre

Résultat positif

Espèce Rat, femelle Durée d'exposition 2 years Résultat négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études

effectuées sur les animaux

Toxicité pour la reproduction

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Incidences sur le Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation développement du fœtus Dose: 99, 304, 1178 ppm

Tératogénicité: NOAEC F1: 8 300 mg/m³

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 8 300 mg/m3

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

Effets sur la fertilité Espèce: Rat. mâle et femelle

> Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 25, 100, 500 mg/

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 25 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 500 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

BPL: oui

Incidences sur le Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

développement du fœtus Dose: 0, 25, 100, 500 mg/

Fréquence du traitement: 7 jours

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 500 Poids corporel

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 1.2 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

BPL: oui

acide méthacrylique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel

mg / kg

Fertilité: NOAEL F1: 400 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Perte de poids corporel Méthode: OCDE ligne directrice 416

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm Durée d'un traitement unique: 14 d Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 ppm
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 300 ppm
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 300 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 23 d Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL F1: 450 Poids

corporel mg / kg

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Incidences sur le

développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelles Voie d'application: Oral(e)

Dose: 100/300/1000 mg/kg bw/day

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOEL: 1 000 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal

développement du fœtus Espèce: Rat, femelles

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 60/200/600 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 15 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 600 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

N,N-diméthylaniline:

Effets sur la fertilité : Espèce: Souris, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2920 mg/kg

Méthode: Ces informations ne sont pas disponibles.

Incidences sur le : Espèce: Souris

développement du fœtus Voie d'application: Oral(e)

Fréquence du traitement: 7 - 13 jours

Toxicité pour le développement: NOAEL: 365 Poids corporel

mg / kg

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune réaction secondaire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide méthacrylique:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie

3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

N,N-diméthylaniline:

Organes cibles : rate

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 124,1 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition : 2 years Nombre d'expositions : daily

Dose : 6, 60, 2000 ppm

mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 25 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Nombre d'expositions : 7 days a week

Dose : 0, 25, 100, 500 mg/k

Méthode : Toxicité subchronique

BPL : oui

Organes cibles : Reins, Foie

acide méthacrylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEC : 352 - 1232 mg/m3 Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 90 d
Nombre d'expositions : 6 h

Dose : 70/352/1232 mg/m3

Période d'observation : 5 days/week

ultérieure

Méthode : OCDE ligne directrice 413

BPL : oui

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 100 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 28 d

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0, 100, 300, or 1000 MKD Méthode : OCDE ligne directrice 407

BPL : oui

Organes cibles : Reins, Estomac

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Nombre d'expositions : daily

Dose : 100/300/600/1000 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 407

BPL : oui

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

N,N-diméthylaniline:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 31,3 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 14 days Nombre d'expositions : 5 days/week

Dose : 93.75, 187.5, 375, 750 or 1500 Méthode : Pas d'information disponible.

Espèce : Rat LOEC : 0,3 mg/m3 Voie d'application : Inhalation

Durée d'exposition : 24 hr/day for 100 days

Dose : 0.3 mg/m3

Méthode : Toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 191 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la

vie

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 : 69 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 37 mg/l

CE50 : > 110 ma/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,79 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,57 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,66

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

les autres invertebres aquatiques (Toxicité

NOEC: 0,233 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.2 03.04.2023 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

chronique) Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

acide méthacrylique:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1400

BPL: oui

Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 130 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1300

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

270 mg/l

Durée d'exposition: 16,5 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: oui

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 10 mg/l

Durée d'exposition: 35 d

Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 03.04.2023 1.2 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 53 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 112 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 68 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 120

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 30

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 1.2 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

N,N-diméthylaniline:

Toxicité pour les poissons : EL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 78,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,4 - 8,1 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

les autres invertébrés

aquatiques

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Remarques: Très toxique pour les organismes aquatiques,

peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Concentration minimale avec effet observé (Chlorella

pyrenoidosa (Chlorelle)): 22 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour les microorganismes

CL50 (Autres): 110 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

CL0: 34 - 101 mg/l

Durée d'exposition: 6 d

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe) Type de Test: Essai en statique Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 0,2428 mg/cm2

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

CL50: 0,1366 mg/cm2 Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour les plantes : CE50: 19,97 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Période d'essai: 72 d

Espèce: Lactuca sativa (laitue)

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

57,621 mg/l

Période d'essai: 72 d

Espèce: Lactuca sativa (laitue)

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

talc (Mg3H2(SiO3)4):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d

mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 310

BPL: oui

acide méthacrylique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 3 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 86 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

BPL: oui

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 54,6 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 91,8 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 18 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 1,5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

N,N-diméthylaniline:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: Autres lignes directrices

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,38

acide méthacrylique:

Coefficient de partage: n-

e partage: n- : log Pow: 0,93 (22 °C)

octanol/eau pH: 2,2

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 2 (35 °C)

octanol/eau

pH: 7 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

N,N-diméthylaniline:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 16 Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

supplémentaire l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1133
ADR : UN 1133
RID : UN 1133
IMDG : UN 1133
IATA : UN 1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ADHÉSIFS
ADR : ADHÉSIFS
RID : ADHÉSIFS
IMDG : ADHESIVES
IATA : Adhesives

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version 1.2

Date de révision: 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en : (D/E)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3 EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de : 364

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y341 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de : 353

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y341 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : non

l'environnement

ADR

Dangereux pour : non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 1.2 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

l'environnement

RID

Dangereux pour

: non

l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

7b

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57),

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Facilement inflammable

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 65, 82, 15 ter, 15, 15 bis, 51, 36, 25

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: 1.2 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

(R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

: 4331

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont

pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI: N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à

importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial

Huntsman pour plus d'informations

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : Toxique par inhalation. H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents

cancérigènes ou mutagènes au travail

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION

établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2020 1.2 03.04.2023 400001010407 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025

2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps
2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:		Procédure de classification:
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2047-1 RESIN

Version 1.2

Date de révision: 03.04.2023

Numéro de la FDS: 400001010407

Date de dernière parution: 14.07.2020 Date de la première version publiée:

03.04.2023

Date d'impression 10.10.2025